

**EXTRAIT du REGISTRE
des ARRETES du PRESIDENT**

**Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale
de la Commune de GAILLARD**

CCAS DE LA

COMMUNE

de

GAILLARD

**Code Postal
(74240)**

OBJET

N° 2023 - 02

**Nomination des membres
de la Commission
Permanente du CCAS**

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Isabelle VINCENT en qualité de Présidente ;
- Madame Catherine ESTERMAN en qualité de conseillère municipale ;
- Madame Martine GALY en qualité de conseillère municipale ;
- Monsieur Jean-Marcel PERILLON en qualité de représentant d'Espace Handicap ;
- Madame Sylvie BASTIAN en qualité de représentant de Gaillard Action

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent Arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Arrêté devenu
exécutoire compte
tenu :

- de sa réception en
préfecture le :

12/06/2026

- de sa notification le :

12/06/2026

Le Président,
Antoine BLOUIN

Fait à GAILLARD, le 11 juin 2026

Le Président,

Antoine BLOUIN

